



Demande d'augmentation de le pension alimentaire

Par **cécile**, le **20/07/2009** à **21:11**

Bonjour,
suite à une décision de justice, le père de ma fille, ce doit de prendre à sa charge le déplacement de celle-ci pour les vacances et ça, sans augmentation de la pension alimentaire qui est de 106 euros. Depuis maintenant 2 ans, il ne fait plus le déplacement et c'est mon mari et moi-même qui faisons le trajet jusqu'à PARIS (200 KMS) en plus du billet d'avion (100 euros), pour l'aller, car le retour elle le fait avec ses grands-parents paternel. Son père nous demande maintenant de faire la moitié du trajet jusqu'à son domicile qui est environ de 350 KMS, toujours sans augmentation de la pension alimentaire. Sommes-nous en droit d'espérer une augmentation de la pension alimentaire si nous décidions de passer devant un juge?